



## DÉCISION DU MAIRE

N° 2025 - 098

**Annule et remplace**

*Nomenclature @CTES : Finances / Subventions*

### CULTURE

#### DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ETE CULTUREL 2025

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire ;
- Vu l'opération Eté Culturel qui vise à soutenir des propositions artistiques et culturelles (concerts, expositions, ateliers, chasse au trésor, etc..), toutes disciplines confondues, ayant lieu notamment en juillet et août 2025 ;
- Vu le programme des festivités 2025 et notamment les apéros-concerts ;
- Considérant le plan de financement, hors taxes, prévisionnel suivant :

#### Dépenses :

Apéros-concerts :	10 999.08 €
Académie de musique :	111.29 €
Exposition sur la Fosse Dionne :	931.26 €
Chasse au trésor Fosse Dionne :	148.39 €
Exposition sur Square Anne Sylvestre :	507.96 €
Expositions à l'Espace Marland et la Médiathèque :	200.00 €
Frais de communication Accessprint :	1 600.00 €
<i>Total des dépenses (arrondi) :</i>	<i>14 498.00 €</i>

#### Financements :

DRAC (50%)	7 249.00 €
<i>Total des subventions (50%) :</i>	<i>7 249.00 €</i>
Autofinancement (50%)	7 249.00 €

### **DECIDE**

- De solliciter une aide de la DRAC pour un taux maximum de 50% ;
- De solliciter toute autre demande de financement possible dans la limite des 80% de financement maximum par projet ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec ce projet.



A Tonnerre, le 22 mai 2025

Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre